CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Lionel FALIES, Jean-François RISPAL, André ROUCHY, Nicolas LACROIX, Jean-Marie PEETERS, Mélanie TICHIT, Patrick VIAUD,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.
Représentés et excusés :
Absents : Sabrina DURVILLE et Maxime DELORT.
A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Sommaire

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025 (DE_2025_043) 1
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations 1
3. COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : désignation des entreprises (DE_2025_044) 1
Questions et informations diverses 3

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (10 présents et 10 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.
M. Patrick VIAUD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Lucie COMBETTES a fêté ses 100 ans aujourd'hui. Il lui renouvelle ses meilleurs vœux.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025 (DE_2025_043)

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 26 juin 2025.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.
Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Préemption Urbain :

- ↳ 68, Grand'Rue – AR 255-260
- ↳ 66, Grand'Rue – AR 256
- ↳ 24, Cité du 19 mars – ZC 147

3. COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : désignation des entreprises (DE_2025_044)

Monsieur le Maire rappelle que trois Commissions d'Appel d'Offres (CAO) se sont réunies les 17 juin, 26 juin et 03 juillet 2025.

Il rappelle également que par délibération DE_2025_036 du 26 juin 2025 certains lots ont déjà été attribués :

- ↳ Lot 4 ENDUIT EXTERIEUR : entreprise MEYNADIER pour un montant de 17659,40€ HT
- ↳ Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES : entreprise SARL ROBERT pour un montant de 109350€ HT
- ↳ Lot 6 PLAQUISTERIE : entreprise DELPON pour un montant de 80863,33€ HT
- ↳ Lot 7 PEINTURE : entreprise FOREZ DECORS pour un montant de 10192,66€ HT
- ↳ Lot 8 CHAUFFAGE-PLOMBERIE-VENTILATION : entreprise LADOUX avec les 2 options pour un montant de 172493€ HT

Propositions de la CAO du 03 juillet 2025 :

- Lot 1 GROS-ŒUVRE :
  - Proposition 1 : SARL Jean BOUSQUET : 29970€HT
    - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise SARL Jean BOUSQUET pour un montant de 29970€ HT
- Lot 2 CHARPENTE :
  - Pas d'offre reçue.
    - ↳ Proposition de déclaration de lot infructueux. Ce lot va être revu par la maitrise d'œuvre pour peut-être séparer les différentes interventions contenues dans celui-ci.
- Lot 3 COUVERTURE :
  - Proposition 1 : SARL DJILALI & FILS : 22010€ HT
  - Proposition 2 : AURITOIT : 62992€ HT
    - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise SARL DJILALI & FILS pour un montant de 22010€ HT
- Lot 9 ELECTRICITE :
  - Pas d'offre reçue pendant la consultation des entreprises. Proposition reçue suite à consultation de gré à gré : LONGUECAMP : 42953€ HT
    - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise LONGUECAMP pour un montant de 42953€ HT
- Lot 10 MENUISERIES INTERIEURES :
  - Pas d'offre reçue pendant la consultation des entreprises. Proposition reçue suite à consultation de gré à gré : SARL ROBERT : 23743€ HT
    - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise SARL ROBERT avec les 2 options (acoustique + plinthes) pour un montant de 23743€ HT
- Lot 11 ECHAFAUDAGE :
  - Proposition 1 : ROUERGU'ECHA : 33000€ HT
  - Proposition 2 : GROUPE TOMEL : 98112€ HT
  - Proposition 3 : ECHAFAUD12 : 18073€ HT
  - Proposition 4 : CENTRE SUD ECHAFAUDAGES : 49813,55€ HT
  - Proposition 5 : SPEED ECHAFAUDAGES : 26687,99€ HT
    - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise ECHAFAUD12 pour un montant de 18073€ HT

Précisions pour le lot 11 : il sera mis à disposition 4 mois (2 mois pour 1 face et 1 pignon)

Les élus soulèvent une nouvelle fois le manque de précisions dans les cahiers des charges des entreprises, rédigés par la maitrise d'œuvre, qui devra prendre ses responsabilités en cas de problèmes futurs.

Monsieur le Maire répond à Nicolas LACROIX que pour l'instant nous sommes en-dessous de l'estimatif (en prenant en compte l'estimatif du lot 2 pour lequel nous n'avons pas eu d'offre) : 540 807,39€ HT avec options (estimatif de base à 568 985,42€ HT sans options)

Patrick LOLIVE émet des réserves sur le suivi futur du chantier par la maitrise d'œuvre.
Il faudra demander un devis pour l'ouverture d'un accès à la chaufferie par les escaliers de l'école.
Nicolas LACROIX propose que soit demandé le prix d'une semaine supplémentaire d'échafaudage en cas de dépassement car cela peut couter cher.

André ROUCHY trouve très étrange que la prestation de BOUSQUET par exemple, pour la même prestation dans le même bâtiment, ne soit pas identique aux tarifs proposés pour les travaux de la micro-crèche.

La signature des ordres de service aura lieu le 17 juillet 2025 à15h30 en mairie. Une réunion sera à prévoir en amont avec la maitrise d'œuvre et notre assistance à maîtrise d'ouvrage afin de faire un point exact sur le planning des travaux prévus, l'organisation des interventions de chaque entreprise ainsi que les pénalités à mettre en place. La période de déménagement du secrétariat de la mairie devra être également précise. L'échafaudage devra être installé avant la rentrée de septembre 2025.

Vu les propositions de la CAO, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas LACROIX) :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
  - ↳ Lot 1 GROS-ŒUVRE : entreprise SARL Jean BOUSQUET pour un montant de 29970€ HT
  - ↳ Lot 3 COUVERTURE : entreprise SARL DJILALI & FILS pour un montant de 22010€ HT

- ↳ Lot 9 ELECTRICITE : entreprise LONGUECAMP pour un montant de 42953€ HT
- ↳ Lot 10 MENUISERIES INTERIEURES : entreprise SARL ROBERT avec les 2 options (acoustique + plinthes) pour un montant de 23743€ HT
- ↳ Lot 11 ECHAFAUDAGE : entreprise ECHAFAUD12 pour un montant de 18073€ HT

- **DECLARE** le lot 2 CHARPENTE infructueux.
- **DEMANDE** à ce que l'échafaudage soit installé avant la rentrée de septembre 2025,
- **DEMANDE** à ce que notre maitrise d'œuvre reprenne la main sur le planning, qu'elle nous assure le planning et les éventuelles pénalités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- ↳ **Les jeudis de Thiézac** : suite à réunion la disposition des stands va être modifiée. 24 et 31 juillet + 7 et 14 août
- ↳ **Planning des animations estivales** : un dépliant a été fait et sera affiché et distribué. Merci à Lionel SALAT pour son aide.
- ↳ **Rocher dans la Cère :** des entreprises viennent voir le chantier et étudier la faisabilité technique (pelle mécanique, pelle araignée, micro-minage ?) et le planning. Consultation jusqu'au 15 juillet.
- ↳ **Signalisation :** André ROUCHY demande si l'on pourrait mettre un panneau à la station-service indiquant Aurillac.
- ↳ **Travaux de mise en conformité accessibilité de la ferme de Trielle** : appel d'offres lancé jusqu'au 05/08/2025 à 12h00
- ↳ **Fête de Thiézac** : une entreprise avec une nacelle posera la sonorisation dans le bourg la semaine avant. Il y aura une exposition d'une vingtaine de camions.
- ↳ **Départ de la directrice de l'école publique** : Mme Cécile METRAL quitte sa fonction à Thiézac et sera remplacée à la rentrée par Mme ARTHAUD. A la rentrée l'effectif sera constant avec 43 élèves. Les 2 maitresses stagiaires seront remplacées par 2 nouvelles maitresses stagiaires. Les effectifs dans le futur seront en baisse si pas de nouvelles naissances/arrivées...

Questions du public :

- NEANT

Le Maire,
M. Philippe MOURGUES.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick VIAUD.